

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 26 AVRIL 2022

Le 26 avril deux mil vingt-deux à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 avril 2022, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de M Frédéric Quinquis qui a donné procuration à M. Christophe Le Loc'h et M Gwénaél Le Loc'h qui a donné procuration à M. Michel Le Floc'h.

M. Christophe Le Loc'h a été élu secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 12 - Procurations : 2 - Votants : 14

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2022 : adopté à l'unanimité.

Conflit armé en Ukraine :

- Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'adoption d'une motion :

Le conseil municipal de Peumerit demande instamment aux forces en présence de cesser les combats afin de préserver les populations civiles et trouver une solution diplomatique au conflit.

- Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'octroi d'une subvention de un euro par habitant, soit 850€, en soutien aux associations caritatives intervenant en Ukraine.

1. URBANISME :

1.1 Avenant n°1 à la convention entre la CCPBS et la Commune de Peumerit Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols du Pays Bigouden

La convention de partenariat entre la CCPBS et la CCHPB prévoit que le Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (SIADS) du Pays Bigouden est porté juridiquement par la CCPBS.

À cet effet, une convention particulière doit être signée entre chaque Commune du Pays Bigouden et la CCPBS, au sein de laquelle sont notamment identifiés les types d'autorisations confiés.

Pour les Communes du Pays Bigouden, la majeure partie des dispositions des conventions existantes signées en 2021 ont été reprises.

La nouvelle convention figurant en annexe a fait l'objet de certaines actualisations et modifications (surlignages au sein de la convention) qui sont synthétisées ci-après :

- Modification des articles 2-c) et 16 concernant les Communes ayant retenu l'option récolement

Cette nouvelle convention se substituera dans ses effets, à partir du 01/01/2022, à la précédente convention qui s'est achevée le 31/12/2021.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
PAR 13 VOIX POUR, 1 ABSTENTION**

- Valide la convention figurant en annexe et prévoyant 5 recollements à compter du 1^{er} janvier 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

1.2 Choix d'un cabinet de géomètres pour relevés topographiques Hent Pont Iliz :

M ; Pierre Le Loc'h, adjoint aux travaux, fait part du besoin de réaliser un relevé topographique Hent et Plasenn An Iliz afin de régulariser les emprises de propriétés dans ce secteur.

Ces relevés permettront de préparer les travaux de reconfiguration de Plasenn An Iliz et serviront également au projet d'aménagement de sécurité et de circulation au bourg.

Il présente le tableau comparatif des devis transmis par les cabinets de géomètres consultés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Consultation : Plans topographiques de Peumerit					

Tableau comparatif des offres					
N° prix	Libellé	Unité	CIT Rochette – Quéré Quimper	GEOFIMO Pont l'Abbé	Cabinet Roux- Jankowski Douarnenez
1	établissement du bornage en bordure de voie publique avec production du procès verbal de bornage de la parcelle ZS199 pour définition précise de l'occupation de la route Hent Pont an Iliz incluant la publication de l'acte au service de la publicité foncière de la DDFIP				
	<i>Ce prix rémunère toutes suggestions permettant de régulariser la situation cadastrale de la parcelle ZS199</i>	<i>forfait</i>	2350	800	<i>néant</i>
2	Levé topographique de l'enclos de l'église Saint Annouarn et de la place Plasenn an Iliz et particulièrement des îlots végétalisés en bordure de la route Hent Pont an Iliz				
	<i>Ce prix rémunère toutes suggestions permettant aux services du cadastre de reverser dans le domaine public non cadastré de la commune, l'ensemble des parcelles constituant la route Hent Pont an Iliz ainsi que les</i>	<i>forfait</i>	1850	850	<i>néant</i>

	<i>espaces publics.</i>				
3	Levé topographique de la rue Hent Pont an Iliz jusqu'en sortie d'agglomération	forfait	950	600	<i>néant</i>
4	Levé topographique de la rue Hent ar Mor jusqu'en sortie d'agglomération	forfait	1820	1200	<i>néant</i>
5	Levé topographique de la rue Hent ar Roz jusqu'en sortie d'agglomération	forfait	1285	800	<i>néant</i>
6	Levé topographique de la rue Hent ar Skol jusqu'en sortie d'agglomération	forfait	1455	1000	<i>néant</i>
	<i>Les prix 3 – 4 – 5 – 6 rémunèrent la production d'un fond topographique en support écrit et informatique permettant à un maître d'oeuvre missionné par la commune de proposer et réaliser un aménagement des rues du bourg par tranches selon les financements disponibles</i>				
	Total HT en €		9710	5250	
	Total TTC		11 562	6 300	

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

**Retient le cabinet Géofimo de Pont l'Abbé pour un montant de 6 300€ TTC
Ces dépenses seront imputées en frais d'études pour le projet d'investissement
« Aménagements de sécurité et de circulation au bourg de Peumerit et au hameau de
Saint Joseph »**

2. AFFAIRES FINANCIERES :

2.1 Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030 au conseil Départemental pour le projet d'aménagements de sécurité et de circulation au bourg et à Saint Joseph :

M. le Maire rappelle les demandes de financement déjà votées en conseil municipal sur ce projet :

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) le 18 décembre 2021
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local le 19 février 2022

Le Conseil Départemental vient de notifier aux communes et intercommunalités les nouvelles modalités de financement des projets communaux et intercommunaux. Le Volet 2 du Pacte Finistère 2030 peut être sollicité dans ce cadre pour le projet **d'Aménagement de sécurité et de circulation au bourg de Peumerit et au hameau de Saint Joseph.**

Rappel des précédentes présentations de ce dossier :

Détail du projet :

Éléments de Contexte :

Avec un trafic important de véhicules en transit, de camions de travaux publics et d'engins agricoles, le bourg de Peumerit ne dispose pas de réseau de voirie aménagée pour protéger les déplacements doux.

La commune porte donc le projet de sécuriser les usages au bourg : sécurité de circulation, de stationnement, création de voies piétonnes, de bandes cyclables reliant les quartiers

De plus la fin des travaux d'assainissement et de déploiement du Très Haut Débit en plein bourg permet d'envisager une organisation et une valorisation des déplacements et des cheminements y compris pour les jeunes enfants et les personnes âgées ou en situation de handicap.

Le hameau de Saint Joseph se densifie en population à la suite des nouveaux permis de construire délivrés depuis la révision de la carte communale et les hameaux alentours se peuplent également de nouveaux arrivants occasionnant une augmentation du trafic routier. Chaque semaine, un marché des producteurs s'y tient et l'organisation du stationnement devient nécessaire.

De plus la présence soutenue de nombreux engins agricoles rend parfois le secteur dangereux pour les riverains.

Lien avec le projet de territoire ou autre schéma :

Centralités : conforter le centre bourg,

Services : améliorer les services à la population,

Mobilité : aménagement de zones sécurisées, création d'aires de stationnement, installation de signalétique routière, pose de borne électrique, aménagements pour un partage de l'espace public favoriser les déplacements personnes à mobilité réduite, piétons, cyclistes

Transition écologique : réduire la consommation électrique

Volet cohésion sociale – services au public : commerce de proximité, lien intergénérationnel

Gestion des eaux pluviales sur les voies en forte déclivité.

Objectifs :

Création d'aires de stationnement, de trottoirs adaptés et en continu, installation de signalétique routière, pose de borne électrique, aménagements pour un partage de l'espace public

Garantir la sécurité des riverains et des usagers des voies de circulation

Faciliter l'accès au centre bourg à pied ou à vélo

Favoriser le lien social et intergénérationnel

La commune de Peumerit porte le projet de sécuriser les usages au hameau de Saint Joseph : sécurité de circulation des véhicules et engins agricoles, organisation du stationnement, valorisation du marché hebdomadaire.

De plus, un nouvel aménagement valorisant le site de la chapelle de Saint Joseph pourrait accueillir diverses activités culturelles pour faciliter le lien social et intergénérationnel

Description résumée du Projet :

Étude de circulation et de stationnement, d'éclairage public, d'écoulement des eaux pluviales, d'enfouissement des réseaux électrique et eau potable.

Travaux de transformation avec aménagements de trottoirs, installation de dispositifs de régulation de vitesse, de signalisation, de stationnement, d'optimisation de l'éclairage public.

Modalités de mise en œuvre :

Étude de circulation et d'aménagement par la Communauté des Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB), le Syndicat Départemental d'Electrification (SDEF)

Échanges sur le projet avec les riverains et la population

Travaux en plusieurs phases selon avancement travaux eaux pluviales, éclairage public et assainissement.

Travaux de 2022 à 2024

Public bénéficiaire

Les riverains immédiats, les usagers de ces voies de circulation, le public fréquentant le bourg : commerce et services de proximité, et le marché hebdomadaire de Saint Joseph

Moyens humains et matériels:

Ingénierie par la CCHPB, le SDEF et Maître d'œuvre

Suivi administratif par la CCHPB, compétente en matière de voirie, la mairie de Peumerit

Implication des usagers et des habitants:

Élus et population associés au projet par des réunions – débats sur les choix des projets

Présentation financière :

<u>Nature des dépenses prévisionnelles</u>	<u>Montant (€)</u>
Etudes	25 000€
Définition du projet d'aménagement définitif avec un maître d'œuvre	75 000€
Travaux : voies de circulation, trottoirs, éclairage public, borne électrique, eaux pluviales, mise en valeur paysagère	735 000€
Signalisation : panneaux, marquage au sol, radars pédagogiques, ...	45 000€
Divers	20 000€
TOTAL des dépenses prévues	900 000€

<u>Nature des recettes prévisionnelles</u>	<u>Montant (€)</u>
Nature de la recette générée directement par le projet	
/	0€
Financiers publics sollicités	
Région –	50 000€
Région – Autre (préciser):	
État (préciser) : DETR	90 000€
État (préciser) : DSIL	310 000€
Département : 30%	270 000€
Autofinancement	
Commune de Peumerit	180 000€
TOTAL des recettes prévisionnelles	900 000€

Les financements de la Région Bretagne sera également sollicité dès lors que les modalités de financements de la Région seront connues.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

Sollicite la subvention de 270 000€ au titre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030 pour le projet d'aménagement de circulation et de sécurité au bourg de Peumerit et au hameau de Saint Joseph

2.2 Demande de subvention dans le cadre du volet 2 du Pacte Finistère 2030 au conseil Départemental pour le projet de rénovation énergétique bâtiments communaux et de la cantine scolaire :

M. le Maire rappelle les demandes de financement déjà votées en conseil municipal sur ce projet de Rénovation énergétique bâtiments communaux et de la cantine scolaire.

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) le 18 décembre 2021

Le Conseil Départemental vient de notifier aux communes et intercommunalités les nouvelles modalités de financement des projets communaux et intercommunaux. Le Volet 2 du Pacte Finistère 2030 peut être sollicité dans ce cadre pour le projet Le projet est de réaliser un diagnostic thermique de l'ensemble des bâtiments communaux : Ecole, salle polyvalente, mairie, bibliothèque, salles associatives, appartements communaux, ...) et les travaux d'économie d'énergie qui en découleront.

Éléments de Contexte :

La commune de Peumerit dispose d'un patrimoine bâti important : mairie, école, salles associatives, logements communaux, ... Aucun diagnostic énergétique n'a été effectué jusqu'à présent et les bâtiments les plus anciens ne disposent pas d'isolation adaptée aux normes en vigueur actuellement.

Elle dispose également d'un restaurant scolaire (50 repas quotidiens) avec confection des plats par un poste de cuisinier. Le bâtiment et les équipements, en partie vétustes, doivent faire l'objet de rénovations importantes.

Lien avec le projet de territoire ou autre schéma :

Transition écologique et énergétique: réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux

Cohésion sociale – services au public: assurer une alimentation saine à des tarifs abordables

Transition écologique et énergétique: produire une alimentation saine avec les producteurs locaux

Objectifs :

Réalisation d'un audit de l'ensemble des bâtiments communaux : mairie, école, salles associatives, logements communaux. Adhésion à « Conseil en énergie partagée » (CEP)

Réalisation progressive des travaux selon les priorités du diagnostic réalisé par le CEP

Rénover la cuisine et le restaurant scolaire municipal dans le but de favoriser une alimentation saine des élèves de l'école publique des 3 pommiers, d'augmenter la part de produits issus de l'agriculture locale et biologique dans les menus, à des tarifs abordables pour les familles.

Former le personnel à la confection des menus et à l'appropriation de la diversité culinaire par les élèves

Description résumée du Projet :

Etude de diagnostic et de consommation énergétique par le CEP

Travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments afin d'obtenir des réductions de consommation d'énergie fossile

Etude d'aménagement des locaux : cuisine et cantine scolaire par un organisme extérieur sur la base d'un diagnostic hygiène

Travaux de rénovation de la cuisine, de ses annexes (vestiaires, local de stockage, local de livraison) et du restaurant scolaire afin de garantir la qualité des menus

Recherche de producteurs locaux pour atteindre les objectifs de part des productions locales dans les menus

Formation des agents à la confection des plats.

Modalités de mise en œuvre :

Etude de diagnostic et de consommation énergétique par le CEP

Echanges sur le projet avec les élus, les enseignants, les locataires des appartements communaux, les associations utilisatrices des bâtiments, les jeunes Travaux

Mise en œuvre des conclusions du futur diagnostic du restaurant scolaire

Echanges sur le projet avec les élus, les enseignants, les parents d'élèves

Travaux, formations

Public bénéficiaire :

Les usagers des équipements municipaux, les locataires des 7 logements communaux, la commune, les associations locales, les jeunes

Les élèves de l'école publique des 3 pommiers et le personnel communal affecté à l'école

Moyens humains et matériels:

Ingénierie par le CEP et la mairie

Suivi administratif par la mairie de Peumerit

Présentation financière :

<u>Nature des dépenses prévisionnelles</u>	<u>Montant (€ HT)</u>
Etudes	6 000€
Travaux : isolation, suppression et remplacement des chaudières gaz et fioul, installation de panneaux photovoltaïques, ...	540 000€
Divers	14 000€
TOTAL des dépenses prévues	560 000€

<u>Nature des recettes prévisionnelles</u>	<u>Montant (€)</u>
Nature de la recette générée directement par le projet	0€
Financiers publics sollicités	
Région –	50 000€
Région – Autre (préciser):	
Europe –	
Europe –	
État (préciser) : DETR	200 000€
État (préciser) : DSIL	30 000€
Département : 30%	168 000€
Autres (préciser) :	
Financiers privés	
Autofinancement	
Commune de Peumerit	112 000€
TOTAL des recettes prévisionnelles	560 000€

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

Sollicite la subvention de 168 000€ au titre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030 pour le projet de rénovation énergétique bâtiments communaux et de la cantine scolaire.

2.3 Remplacement ordinateur – serveur à la mairie :

M. Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, fait part aux élus du besoin de remplacement de l'ordinateur principal et serveur informatique à la mairie. Il présente les devis sollicités auprès des prestataires en informatique :

Remplacement ordinateur serveur :

	Alsyone, Quimper	Service Informatique Plabennec-Briec
Poste principal	1015€HT	660€HT
Disque dur stockage	198€HT	160€HT
Divers	14€HT	320€HT
Total HT	1 227,10€HT	1 140€HT
Total TTC	1472,52€TTC	1 368€TTC

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,**

**Retient l'entreprise Service Informatique de Plabennec – Briec pour un montant de
1 368€TTC**

2.4 Choix de l'entreprise pour travaux de couverture :

M. Christophe Le Loc'h, adjoint aux finances, présente le tableau comparatif des propositions des entreprises de couverture pour l'entretien et la réparation des toitures sur bâtiments communaux, en particulier l'école :

	Comparaison DEVIS couverture	Camille PERON Peumerit	ATTILA Quimper	HELLO couverture Gourlizon
ECOLE / BIBLIOTHEQUE	rpt gouttière, rpt tuyau descente, rép et entretien, rép rive, gouttières, ECOLE/BIBLIOTHEQUE	4 400€TTC	7 331,80€TTC	6 291,08€TTC

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

**Retient l'entreprise Camille PERON, de Peumerit
pour un montant de 4 400€ TTC**

3. AFFAIRES SCOLAIRES :

Demande de subvention pour l'achat de capteurs de CO2 à l'école :

M. Gwénaél Le Loc'h, conseiller délégué, présente aux élus la proposition de convention à établir auprès du SDEF (Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère) qui propose, dans le cadre de la pandémie COVID19, une aide à l'acquisition de capteurs de CO2 afin de faciliter un bon renouvellement de l'air dans les bâtiments scolaires.

Sans attendre ces déploiements, il est possible d'installer des capteurs de mesure du CO2 qui,

sans être connectés, permettent de disposer d'un système d'alerte quand le taux de CO2 dans une pièce ou une classe dépasse les 800 ou 1000 ppm et ainsi d'être informé de la nécessité de ventiler les locaux.

Dans le contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19, la Préfecture du Finistère a adressé un courrier électronique le 31 décembre dernier, accompagné de deux notes du Ministère de l'éducation nationale, nous informant que l'Etat prolongeait son dispositif de soutien financier à l'installation de ces capteurs jusqu'au 30 avril 2022.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

Approuve la convention à établir avec le SDEF afin de cofinancer l'acquisition de 5 capteurs de CO2 pour l'école publique des 3 pommiers à Peumerit

4. QUESTIONS DIVERSES :

4.1 Information sur la publicité des actes administratifs par voie électronique

M. Jean-Louis Caradec, Maire, informe les élus de la démarche de dématérialisation des actes administratifs.

L'article 78 de la loi « Engagement et proximité », et le décret du 7 octobre 2021 précisent la fin de la publication des actes administratifs au 1^{er} juillet 2022 et concerne l'ensemble des actes administratifs des collectivités.

M. le Maire présente aux élus le document de synthèse rédigé par le CDG 29

Les élus prennent acte de de ces dispositions

4.2 Information sur la protection sociale complémentaire du personnel communal :

M. Jean-Louis Caradec, Maire, informe les élus de l'obligation faite aux collectivités d'informer les élus du calendrier d'entrée en vigueur :

- de l'obligation de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, volet Prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025
- de l'obligation de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, volet Santé, à compter du 1^{er} janvier 2026

Les élus prennent acte de de ces dispositions

4.3 Demande d'ouverture d'une enquête publique à Quillanet :

M Pierre Le Loch, adjoint aux travaux, présente aux élus la demande d'acquisition de délaissé communal au lieu-dit Quillanet par M. Pierre Le Coant.

M. Le LOCH détaille les plans du projet.

Les surfaces précises vendues ou échangées seront connues après établissement du document d'arpentage à établir par un géomètre.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette demande et à fixer les conditions de la vente.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

Valide l'ouverture d'une enquête publique à Quillanet

Autorise le Maire à retenir un commissaire enquêteur

Décide que les frais de commissaire enquêteur, de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Fixe le prix du M2 vendu à 1€uro

4.4 Choix d'un mixeur pour la cantine scolaire :

Mme Isabelle Tanguy, Première adjointe, fait part aux élus du besoin de renouvellement du mixeur utilisé à la cantine municipale. Elle présente le tableau comparatif des devis sollicités auprès de deux fournisseurs :

Fournisseur	Metro, Quimper	Henri Julien, Béthune
Modèle	Combi Ultra MP 450	Réparation du matériel actuel
Prix TTC	870€ TTC	724,80€TTC

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ**

Approuve l'acquisition du mixeur Combi Ultra MP de Métro Quimper pour un montant de 870€TTC

Le Maire,



Jean-Louis Caradec



